

PRESENTATION

RESPONSABLE MARKETING OPERATIONNEL

(NIVEAU 6 – BAC+3/4)

Certification professionnelle enregistrée pour 5 ans au RNCP (Fiche RNCP36727) sur décision du directeur de France Compétences suite à l'avis de commission de la certification professionnelle du 20/07/2022 au niveau de qualification 6, avec le code NSF 312p sous l'intitulé « Responsable Marketing Opérationnel » avec effet jusqu'au 20/07/2027 délivrée par IFOCOP, l'organisme certificateur. Cette certification est constituée de 3 blocs de compétences. Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus VAE, ou d'une combinaison de ces modalités d'accès



Personnes à contacter :

M. Antony BROUSSET, Directeur
Tel : 06.76.14.61.19
Mail : antony@etiic-formation.fr

M. Laurent ANDRAUD, conseiller commercial
Tel : 07.86.75.76.33
Mail : commercial@etiic-formation.fr

ETIIC FORMATION, la volonté de réussir

Dans un environnement agréable : Centre de formation **par alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)**, ETIIC FORMATION est une structure à dimension humaine.

L'effectif réduit par spécialité permet d'appliquer avec rigueur tous les outils pédagogiques. Nous mettons en place un suivi individualisé pour chaque parcours, avec la confiance, l'appui et la coopération de nos entreprises partenaires.

De par sa position géographique, ETIIC Formation est présent sur Lyon et sa périphérie, sur les bassins du Gier, de l'Ondaine, du Forez ainsi qu'en Haute-Loire.

Nos formations en alternance :

- BTS Gestion des Transports et Logistique Associée
- BTS Gestion de la PME
- BTS Management Commercial Opérationnel
- BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

- BAC+3/4 Responsable Marketing Opérationnel (niveau 6)

Prépare à la certification professionnelle « Responsable Marketing Opérationnel »-Code NSF 312N- Fiche RNCP36727. Certification professionnelle de niveau 6-Enregistrée au RNCP par décision du 20/07/2022 avec effet jusqu'au 20/07/2027 sous l'autorité et délivré par IFOCOP.

Certification accessible via le dispositif VAE

- BAC+4/5 Manager d'affaires (niveau 7)

Prépare à la Certification Professionnelle "Manager d'Affaires" enregistrée au RNCP pour trois ans (N° Fiche RNCP40257) sur décision du directeur de France Compétences en date du 28/02/2025, au niveau de qualification 7 (CEC) avec effet jusqu'au 28/02/2028 - Code NSF 310, 312t, 313 - sous l'autorité et délivrée par Manitude. Cette Certification Professionnelle est constituée de 4 blocs de compétences. Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE, ou d'une combinaison de ces modalités d'accès

TOUT SAVOIR SUR L'ALTERNANCE

L'alternance c'est :

- Un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent.
- Une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.
- Etre formé à un métier et à la culture d'une entreprise.
- 2 types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Quels publics ?	<p>Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus</p> <p>Dérogation au-delà de 29 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu - Les travailleurs handicapés - Le projet de création ou reprise d'entreprise - Les sportifs de haut niveau <p>Être titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un diplôme de niveau 4 pour les BAC+2 - D'un diplôme de niveau 5 pour les BAC+3/4 - D'un diplôme de niveau 6 pour les BAC+4/5 	<p>Les jeunes âgés de 16 à 25 ans</p> <p>Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus</p> <p>Être titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un diplôme de niveau 4 pour les BAC+2 - D'un diplôme de niveau 5 pour les BAC+3/4 - D'un diplôme de niveau 6 pour les BAC+4/5
Quels employeurs ?	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel et agricole - Les employeurs du milieu associatif et des professions libérales - Les employeurs du secteur non industriel et commercial (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière et les établissements publics administratifs) 	<p>Tout employeur assujetti au financement de la formation professionnelle continue.</p> <p>L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.</p>
Quel type de contrat et combien de temps ?	<p>Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (Période d'apprentissage)</p> <p>Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans).</p> <p>La durée de formation représente au moins 25% de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.</p>	<p>Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (ProA)</p> <p>Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans)</p> <p>La durée de formation représente entre 15 à 25% de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures.</p>
Quelles conditions de travail ?	<p>L'alternant est un salarié à part entière.</p> <p>A ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.</p> <p>La durée légale du travail effectif est identique à celui des autres salariés (à savoir 35h/semaine).</p> <p>Le rythme de l'alternance est variable et dépend de la formation choisie (1semaine/1semaine ou 2jours/3 jours).</p>	

Quels droits et quelles obligations ?	Les droits sont ceux des autres salariés de l'entreprise : congés payés (5 semaines), protection maladie, maternité, accidents du travail... Les obligations : respecter le règlement intérieur de l'entreprise, effectuer les tâches confiées par l'employeur. En contrepartie, l'employeur rémunère le jeune et prend en charge sa formation. Conditions à cela : suivre les cours avec assiduité et se présenter aux examens !																		
	L'employeur est tenu de désigner un maître d'apprentissage, chargé de suivre le jeune, de l'évaluer, et d'effectuer des bilans à chaque fin de période en entreprise.	Un tuteur doit être désigné par l'employeur. Il doit guider le jeune dans ses activités en entreprise.																	
Quelles rémunérations pour l'alternant ?	La rémunération varie en fonction de son âge mais progresse chaque année d'exécution de son contrat. N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées. Voir tableaux ci-dessous.	La rémunération varie en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge. N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées. Voir tableaux ci-dessous.																	
Pour un contrat d'apprentissage :																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Salaires mensuels minimum</th> <th>16 à 17 ans</th> <th>18 à 20 ans</th> <th>21 à 25 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{ère} année</td> <td>27% du SMIC</td> <td>43% du SMIC</td> <td>53% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>2^{ème} année</td> <td>39% du SMIC</td> <td>51% du SMIC</td> <td>61% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>3^{ème} année</td> <td>55% du SMIC</td> <td>67% du SMIC</td> <td>78% du SMIC</td> </tr> </tbody> </table>				Salaires mensuels minimum	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	1^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	2^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	3^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC
Salaires mensuels minimum	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans																
1^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC																
2^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC																
3^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC																
Pour un contrat de professionnalisation :																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Salaires mensuels minimum</th> <th>Moins de 21 ans</th> <th>21 ans à 25 ans</th> <th>26 ans et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BAC PRO, BAC TECHNO, BP ou BT équivalent</td> <td>65% du SMIC</td> <td>80% du SMIC</td> <td rowspan="2">100% du SMIC ou 85% du minimum prévu par la convention collective</td> </tr> <tr> <td>BAC général</td> <td>55% du SMIC</td> <td>70% du SMIC</td> </tr> </tbody> </table>				Salaires mensuels minimum	Moins de 21 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus	BAC PRO, BAC TECHNO, BP ou BT équivalent	65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC ou 85% du minimum prévu par la convention collective	BAC général	55% du SMIC	70% du SMIC					
Salaires mensuels minimum	Moins de 21 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus																
BAC PRO, BAC TECHNO, BP ou BT équivalent	65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC ou 85% du minimum prévu par la convention collective																
BAC général	55% du SMIC	70% du SMIC																	
Quelles aides financières possibles pour les entreprises ?	Pour les contrats d'apprentissage éligibles signés à compter du 1er janvier 2019 : <ul style="list-style-type: none"> - La réduction générale des charges - La prise en charge de la formation en CFA par son opérateur de compétences (OPCO), sous réserves - Les aides possibles de l'Agefiph, accordées pour l'embauche des travailleurs handicapés - Aide pour la formation tuteur : se renseigner auprès de votre OPCO pour le financement 		<ul style="list-style-type: none"> - L'aide forfaitaire de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros. - L'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros. Elle est cumulable avec l'aide forfaitaire de Pôle Emploi - La réduction générale de charges 																

		<ul style="list-style-type: none"> - Une absence d'indemnités de fin contrat pour les CDD - des actions de formation financées par des opérateurs de compétences (OPCO) qui peuvent aussi prendre en charge la formation du tuteur - L'agefiph accorde des primes à l'embauche, à la consolidation de l'emploi, à l'accessibilité et à l'aménagement des postes pour les alternants handicapés.
	<p>Vous trouverez ci-dessous un lien permettant d'établir une simulation de calcul de rémunération et des aides aux employeurs :</p> <p>https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur</p>	
<p>Réforme de l'apprentissage, qu'est-ce qui change pour les employeurs ?</p>	<p>Pour les contrats d'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution obligatoire de 750 € Les employeurs d'apprentis préparant un diplôme ou une certification de niveau 6 (Bac+3/4) ou plus (niveau 7 – BAC+4/5) devront s'acquitter d'une contribution forfaitaire de 750 € par contrat. • Réduction de l'exonération des cotisations sociales : La rémunération des apprentis est désormais exonérée de cotisations sociales dans la limite de 50% du SMIC (au lieu de 79% précédemment). Cela signifie qu'une part plus importante du salaire de l'apprenti est soumise à cotisations. 	

TOUT SAVOIR SUR LE NIVEAU 6 (BAC+3/4) RESPONSABLE MARKETING OPERATIONNEL

Certification professionnelle enregistrée pour 5 ans au RNCP (Fiche RNCP36727) sur décision du directeur de France Compétences suite à l'avis de commission de la certification professionnelle du 20/07/2022 au niveau de qualification 6, avec le code NSF 312p sous l'intitulé « Responsable Marketing Opérationnel » avec effet jusqu'au 20/07/2027 délivrée par IFOCOP, l'organisme certificateur. Cette certification est constituée de 3 blocs de compétences. Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus VAE, ou d'une combinaison de ces modalités d'accès

Les secteurs du marketing et du commerce plus généralement, sont plus que jamais sur le devant de la scène dans cette période socio-économique caractérisée par de profondes mutations des modes de consommation. Fortement impacté par le e-commerce, par la digitalisation des modes d'achats des clients, le métier visé, en lien avec le pilotage de la relation client est en forte demande chez les entreprises qui recrutent des professionnels capables de :

- Développer la stratégie webmarketing
- Elaborer et piloter le plan marketing opérationnel
- Coordonner une équipe marketing/ une équipe projet

OBJECTIFS DU DIPLÔME, A TERME :

- Analyser/ définir une stratégie commerciale et marketing
- Participer au management et développement marketing et commercial dans une dimension digitale
- Mesurer/contrôler la performance de la stratégie pour l'ajuster

QUALITES REQUISES

- Intérêt pour le métier
- Autonomie
- Rigueur
- Sens du contact

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Formation sur **1 année** avec un rythme d'alternance de **1 semaine en formation et 1 semaine en entreprise**, soit 546 heures de formation.

LES DEBOUCHES DU BACHELOR RESPONSABLE MARKETING

Manager Marketing
Chef de projet Marketing
Chef de produit
Responsable e-commerce
Business développement

Poursuite d'études possible en Bac+5

PROGRAMME DE COURS

- BLOC 1 : Développer la stratégie webmarketing
- BLOC 2 : Elaborer et piloter le plan marketing opérationnel
- BLOC 3 : Coordonner une équipe marketing/une équipe de projet
- Ressources utiles : Culture web/ Responsabilité sociétale/développement durables
Développer son profil sur les réseaux sociaux

Un dossier de valorisation des compétences à présenter au jury de certification lors d'un oral basé sur un dossier écrit de 30 pages maximum

ETIIC FORMATION – 531 rue de la Péronnière – 42320 LA GRAND CROIX
Tél : 04.77.73.62.62

Site internet : www.etiic-formation.fr – E-mail : contact@etiic-formation.fr

Organisme de Formation Continue Professionnelle Enregistrée sous le N° 82 42 01141 42 auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes

EPREUVES DE LA CERTIFICATION

Blocs de compétences	Epreuves de la Certification		Conditions d'attribution	Coef
BLOC 1 Développer la stratégie webmarketing	Stratégie Webmarketing Ecrit (50%) + Mesure de la performance Ecrit (50%)	Valorisation des compétences en environnement professionnel Ecrit (50%) + Oral (50%)	≥ 10/20	1
BLOC 2 Elaborer et piloter le plan marketing opérationnel	Plan de marketing opérationnel Ecrit (100%)		≥ 10/20	1
BLOC 3 Coordonner une équipe marketing / une équipe projet	Management Oral (100%)		≥ 10/20	1

RESPONSABLE MARKETING OPERATIONNEL

(NIVEAU 6 – BAC+3/4)

Certification professionnelle enregistrée pour 5 ans au RNCP (**Fiche RNCP36727**) sur décision du directeur de France Compétences suite à l'avis de commission de la certification professionnelle du 20/07/2022 au niveau de qualification 6, avec le code NSF 312p sous l'intitulé « Responsable Marketing Opérationnel » avec effet jusqu'au 20/07/2027 délivrée par IFOCOP, l'organisme certificateur. Cette certification est constituée de 3 blocs de compétences. Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus VAE, ou d'une combinaison de ces modalités d'accès

Durée : 12 mois (546 heures)

Publics visés : Titulaires d'un BAC+2 désireux d'obtenir un diplôme de niveau BAC+3- 180 ECTS

Prérequis : Être titulaire du BAC +2

Modalités de recrutement et d'admission : Test ; Entretien ; Dossier

Délais d'accès à la formation : selon date de rentrée de la section (selon planning joint)




Objectifs de la formation : Préparer les alternants à l'obtention du titre de responsable marketing opérationnel

Objectifs du diplôme à terme

Débouchés

Analyser/ définir une stratégie commerciale et marketing	Manager Marketing Chef de projet Marketing Chef de produit
Participer au management et développement marketing et commercial dans une dimension digitale	Responsable e-commerce Business développement
Mesurer/contrôler la performance de la stratégie pour l'ajuster	

Moyens Pédagogiques :





-  Cours sur vidéoprojecteur
-  Supports pédagogiques
-  Exercices en rapport avec l'acquisition des compétences visées

ETIIC FORMATION – 531 rue de la Péronnière – 42320 LA GRAND CROIX

Tél : 04.77.73.62.62

Site internet : www.etiic-formation.fr – E-mail : contact@etiic-formation.fr

Organisme de Formation Continue Professionnelle Enregistrée sous le N° 82 42 01141 42 auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes

-  Utilisation de moyens multimédias
-  Simulations d'examens (oraux et pratiques)
-  Études de cas
-  Encadrement lors de la réalisation du dossier de valorisation des compétences

Modalités et tarifs : groupes de 10 à 15 personnes – Formation en alternance (selon planning joint) - Présentiel (des émargements seront demandés aux stagiaires par demi-journées de formation)
 Accessible en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation (financé par les OPCO selon accord de prise en charge)

Accessibilité : Mise en place de modalités spécifiques (rattrapages de cours, soutien, formation à distance...) et accès pour les publics handicapés.

Évaluations

Évaluations formatives réalisées tout au long de la formation.

Évaluation finale : Epreuves nationales pour les Blocs 1 et 2, jeu de rôle Bloc 3, dossier de Valorisation des compétences avec oral terminal

Evaluation conjointe avec l'entreprise annuelle (janvier) au support du livret de suivi de l'alternant

Validation/Certification

Remise de l'attestation de formation.

Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance de la Certification professionnelle « Responsable Marketing Opérationnel », enregistré au RNCP au niveau 6, en partenariat avec IFOCOP.

Une capitalisation par bloc est possible. Chaque bloc validé est valable à vie. Pour les blocs non validés possible organisation de rattrapages sous les conditions définies par le certificateur.

Programme :

FORMATION 1 an : 546 HEURES

**Environ 35 heures/semaine pour 15 semaines soit 525 heures + 21 heures
 4 modules**

Enseignements	Nombre heures du module
Bloc 1- Développer la stratégie webmarketing	189 heures
Bloc2- Elaborer et piloter le plan marketing opérationnel	217 heures
Bloc 3-Coordonner une équipe marketing/une équipe de projet	91 heures
Ressources utiles	14 heures
Suivi pédagogique	35 heures

TOTAL : 546 heures/annuelles

(Les jours fériés non encore répertoriés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)

ETIIC FORMATION – 531 rue de la Péronnière – 42320 LA GRAND CROIX

Tél : 04.77.73.62.62

Site internet : www.etiic-formation.fr – E-mail : contact@etiic-formation.fr

Organisme de Formation Continue Professionnelle Enregistrée sous le N° 82 42 01141 42 auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes